

**COMMUNE D'HAUTOT-SUR-SEINE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présents : Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Marc DEGRAVE, Catherine CARON-LANGLOIS, Roger TOUZE, Roger JEAN.

Absents représentés : Christiane SOUDE pouvoir à Jean-Louis ROUSSEL, Corinne FOURNIER pouvoir à Catherine CARON-LANGLOIS.

Absente : Rosine CAQUELARD

Secrétaire de séance : Catherine CARON-LANGLOIS

La séance est ouverte à 18h00.

**1) Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.**

Adopté à l'unanimité des présents.

**2) Election d'un Adjoint.**

Madame Christiane SOUDE avait souhaité démissionner lors de son hospitalisation. Elle arrête donc son mandat d'Adjointe et reste au Conseil Municipal en qualité de Conseillère Municipale.

Au début du mandat, un Conseiller Municipal a démissionné. Un autre membre du Conseil est absent depuis plus d'un an. Au vu de la nouvelle absence de l'Adjointe pour raisons médicales, il convient d'élire un remplaçant car la charge de travail est importante et repose sur moins de personnes. Madame Catherine CARON-LANGLOIS est candidate à cette fonction. Madame Caron-Langlois est élue 3<sup>ème</sup> Adjointe aux affaires culturelles, affaires sociales et questions scolaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Monsieur le Maire remercie vivement Christiane Soudé pour le travail réalisé depuis des années et les élus qui sont sur le terrain et qui sont actifs dans leurs missions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**3) Remise gracieuse logement de l'école.**

Des travaux sont en cours dans la maison de l'école. Le chantier accuse plusieurs mois de retard. Les locataires sont fortement impactés par des nuisances. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse aux locataires. Le montant serait d'un mois de loyer lissé sur 5 mois, d'août à décembre 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**4) Tarifs de cantine.**

Arrivée de Christophe Cerqueira à 18 h 20

Les charges courantes (EDF, personnel, produits d'entretien, assaisonnement, pain, etc...) ne sont pas facturées aux familles. Le tarif facturé à la commune était de 3.30 € le repas. La société « la Normande » a révisé le montant. Il passe à 3.59 €. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le nouveau tarif du repas à 3.65 € à compter du 6 novembre 2023. Le tarif de la garderie reste identique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**5) Tarifs du château et salle Brunel.**

Les tarifs sont revus à la hausse de 5 %. Ces nouveaux tarifs ne concernent que les nouveaux contrats.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Monsieur Marc DEGRAVE, Adjoint aux finances, propose d'appliquer cette augmentation à compter du 14 septembre 2023. Le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur DEGRAVE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **6) Mares.**

Il a été négocié avec la Métropole l'aménagement de la Mare aux Loups. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour cet aménagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **7) M57.**

L'instruction budgétaire et comptable M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des collectivités territoriales françaises. L'obligation légale nous impose de changer de système comptable. La commune doit passer de la M14 à la M57. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la M57.

Pour : 8                      Abstention : 1                      Contre : 0

#### **8) Cantine à 1 €**

La tarification de la cantine calculée en fonction du quotient familial est reconduite pour l'année en cours.

*3 tarifs sont proposés :*

Quotient familial bas : 1 € le repas      Quotient familial moyen : 2,10 € le repas

Tarif normal à un prix adapté compte tenu des frais annexes : 3,65 € le repas

#### **9) FAA Energie**

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement et à signer tous les documents y afférents.

#### **10) Questions diverses.**

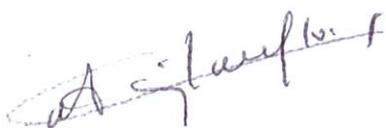
- a) Des exercices relatifs aux risques Naturels et Technologiques sont proposés par la Préfecture. La commune opte pour l'exercice sur le risque d'inondations le 5 octobre prochain.
- b) Le Maire aura une réunion Métropole/Préfecture sur les risques d'inondations à Elbeuf le 19 septembre.
- c) Les journées du Patrimoine. Le Maire remercie Alain Langlois et Catherine Caron-Langlois pour le nettoyage de l'église. Il remercie également les personnes qui ont tenu les permanences : Jean-Bernard SEILLE, Roger JEAN, Corinne FOURNIER et Catherine CARON-LANGLOIS.
- d) Le repas des anciens est organisé par la Mairie et le Comité des fêtes. La date retenue est le 26 novembre 2023. Le traiteur sera le même que l'année dernière. La gratuité est valable pour les personnes de plus de 70 ans. Pour les autres, il sera demandé une participation financière.
- e) Le Conseil Municipal rend hommage à Madame Ida BEAUVALLET décédée le lundi 21 août. Alain LANGLOIS rappelle ses différentes actions au sein de la commune : Membre de l'ADMR, Présidente du Club des Chênes, Membre du Comité des Fêtes. Elle a toujours vécu à Hautot-sur-Seine jusqu'en 2014, date à laquelle, elle est partie vivre à Lyon. Ses cendres ont été ramenées le 15 septembre et déposées auprès de son premier mari au cimetière d'Hautot-sur-Seine.
- f) A la demande de Monsieur Marc DEGRAVE, adjoint aux finances, la commission finances initialement prévue en septembre est reportée au 10 octobre à 18 h.

- g) Le bureau d'Etudes « Hephata » mandaté par la Métropole a commencé son travail d'investigation sur le devenir du château. Ils donneront le compte-rendu début 2024. Plusieurs ateliers avec des élus et des administrés sont prévus sur ce sujet.
- h) Les services du pôle de proximité de la Métropole sont venus faire un diagnostic sur l'aménagement de la Place Poullard. Une prochaine réunion est prévue le 18 octobre prochain.
- i) Roger Touzé fait un compte-rendu de la réunion faite avec « Altern » sur les économies d'énergie. Ils assistent la commune pour la Salle Brunel et la maison de l'école. Nous attendons leur retour pour éventuellement changer de système de chauffage.
- j) Le prochain numéro du « P'tit Journal » est en cours de réalisation. Monsieur le Maire rappelle que les élus et les habitants sont invités à apporter leurs contributions.
- k) Un nouveau service Filo'r Flexo est disponible depuis la rentrée de septembre. Les nouveaux horaires sont à la disposition des administrés à la mairie. Nous attendons quelques semaines pour faire un premier bilan des nouveaux services proposés aux habitants.
- l) L'ouverture du nouveau restaurant dans le parc du château est en cours. Monsieur le Maire insiste pour que le contrat fasse l'objet d'un contrôle notarial. La future gérante est dans l'attente des documents juridiques pour envisager la signature d'une Convention d'Occupation Précaire.
- m) Le 18 novembre 2023, une plaque en mémoire de la 1<sup>ère</sup> armée canadienne sera inaugurée dans la commune. Cette armée a contribué à la libération de notre village en 1944. Réalisées par le Comité Juno Canada, les plaques offrent l'avantage de posséder un QR code qui permet de découvrir toute l'histoire de cette armée. La cérémonie, en présence des autorités militaires et civiles de l'ambassade du Canada, se déroulera en association avec quatre communes voisines : La Bouille, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye. Les habitants de notre commune sont invités à participer à cette manifestation.
- n) Le chantier de la maison de l'école a été confié à la SAS Ferrand/Samson. Le Conseil a souhaité faire travailler en priorité une entreprise de la commune d'Hautot-sur-Seine. Les travaux devaient être terminés en juin. Au vu des nombreux retards cumulés, Monsieur le Maire et Alain LANGLOIS, Adjoint en charge des travaux, ont rencontré Monsieur Samson qui s'est engagé à terminer la totalité du chantier pour le 13 octobre. Cette date est donc retenue pour valider la fin des travaux et la conformité au devis initial.
- o) Alain LANGLOIS explique que le Club de Football USFR souhaite refaire leur terrain en synthétique. Des études sont en cours, mais, le coût étant très élevé, il y a beaucoup de réserves.

La séance est levée à 19 h 30.

La secrétaire de séance

Catherine Caron-Langlois



Le Maire

Jean-Louis Roussel

